ORDRE DU JOUR
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Heure : 20 h
Endroit : Centre Bonne Aventure

1. **Adoption de l'ordre jour :**
   1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.

2. **Approbation des procès-verbaux :**
   2.1. Séance ordinaire du 7 novembre 2022.

3. **Présentation des comptes :**
   3.1. Approbation des comptes au 30 novembre 2022.
   3.2. Période de questions.

4. **Administration générale :**
   4.1 Travaux de rénovation de l'hôtel de ville – Autorisation de paiement du certificat de paiement No.8.
   4.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux - Dépôt.
   4.3 Vente par appel d'offres BON-2022-11-03 d'un moteur Cumming 250 1996 – Autorisation de vendre au plus haut soumissionnaire conforme.
   4.4 Ristourne 2021 de la Mutuelle des municipalités du Québec – Dépôt.
   4.5 Radiation des comptes provisionnés pour mauvaise créance au 31 décembre 2022.
   4.6 Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes au 30 novembre 2022.
   4.7 Avis de motion au règlement R2022-765, ayant pour objet l'adoption du budget de l'exercice financier 2023.
   4.8 Entente de travail avec les employés cadres – Autorisation de signature.
   4.9 Entente pour la vente du lot 5 559 179, 129, avenue de Louisbourg – Autorisation de signature.

5. **Travaux publics :**
   5.1 Opérateurs/chauffeurs saisonniers d'hiver – Autorisation d'embauche.
   5.2 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription – Autorisation de déposer une reddition de compte pour l'année 2022-2023.
   5.3 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements – Autorisation de déposer une reddition de compte pour l'année 2022-2023.
   5.4 Camionnette GMC 2004 – Autorisation d'en faire don au Club de golf Fauvel.

6. Loisirs, culture, vie communautaire et tourisme :

6.1 Renouvellement du contrat du système de réservation du Camping Beaubassin pour l'année 2023 – Autorisation de signature.

6.2 Demande de don pour les bons d'achat de nourriture Noël 2022 pour la Guignolée – Autorisation.

6.3 Grille tarifaire pour la location de salle – Autorisation d'augmenter annuellement des coûts de location des salles basé sur l'IPC.

6.4 Club des 50 ans et + - Octroi d'un don dans le cadre du souper de Noël.

6.5 Club de photographie Déclic de la Baie de Chaleurs – Don pour une activité publique.

7. Urbanisme :

7.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de novembre du service de l'urbanisme.

7.2 Procès-verbal du 15 novembre 2022 du Comité de consultation d'urbanisme - Dépôt.

7.3 Restauration d'habitats côtiers du poisson au sud de la péninsule gaspésienne – Appui au projet du comité ZIP Gaspésie.

7.4 Entente intermunicipale et politique de gestion des cours d'eau municipaux – Modification de la résolution 2008-068.

7.5 Décision à la demande pour une demande de rénovation d'un bâtiment accessoire dans le secteur du PIIA – 120, rue de Beaubassin.

7.6 Avis de motion du règlement R2022-766 ayant pour objet et conséquence d'abroger le contenu des articles 293 « Cours d'eau et lacs assujettis » et 294 « La rive » de la Section II « Norme spéciale concernant la Baie des Chaleurs » et faisant partie intégrante du Règlement numéro 2006-543 (Règlement de zonage) de la ville de Bonaventure.

7.7 Adoption du projet de règlement R2022-766 ayant pour objet et conséquence d'abroger le contenu des articles 293 « Cours d'eau et lacs assujettis » et 294 « La rive » de la Section II « Norme spéciale concernant la Baie des Chaleurs » et faisant partie intégrante du Règlement numéro 2006-543 (Règlement de zonage) de la ville de Bonaventure.

7.8 Avis de motion du règlement R2022-767 ayant pour objet et conséquence d'apporter et de mettre à jour les dispositions relatives à la norme minimale de lotissement qui indique que la Baie des Chaleurs n'est pas considérée comme un cours d'eau ce, tel qu'il est identifié dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

7.9 Adoption du projet de règlement R2022-767 ayant pour objet et conséquence d'apporter et de mettre à jour les dispositions relatives à la norme minimale de lotissement qui indique que la Baie des Chaleurs n'est pas considérée comme un cours d'eau ce, tel qu'il est identifié dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

7.10 Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'un lot en zone agricole désignée (lot 6 100 045) – Autorisation.

7.11 Entente intermunicipale sur les enjeux animaliers – Autorisation de signature.

7.12 Réseau électrique sur la route Henry – Autorisation de déposer une demande de prolongement à Hydro Québec.

8. Sécurité incendie :

8.1

9. Autres :

9.1. Correspondance.

9.2. Période de questions.

9.3. Levée de la séance ordinaire du 5 décembre 2022.